

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 8 avril 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 22h12.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY (à partir du 5), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visioconférence : **Avanne-Aveney** : M. Joël GODARD suppléant de Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN, **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chalèze** : M. René BLAISON, **Champoux** : M. Romain VIENET **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chevroz** : M. Franck BERNARD **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. ALLAIN, M.J. BERNABEU à J.P. MICHAUD, H. ALEM à A. TERZO, F. BAEHR à M. ZEHAF, G. BAILLY à L. FAGAUT (jusqu'au 4), P. BILLEREY à O. GRIMAITRE, N. BOUVET à A. MARTIN, F. BRAUCHLI à A. POULIN, C. CAULET à A. POULIN, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à C. DEVESA, J. CHETTOUH à J. SORLIN, B. CYPRIANI à N. SOURISSEAU, L. GAGLILOLO à F. BOUSSO, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à N. BODIN, V. HALLER à M. ETEVENARD, P.C. HENRY à M. LEMERCIER, J.E. LAFARGE à C. DEVESA, M. LAMBERT à M. LEMERCIER, A. LAROPPE à F. BOUSSO, J.E. LOUHKIAR à C. WERTHE, C. MICHEL à M. ZEHAF, M.T. MICHEL à D. HUGUET, T. PETAMENT à L. FAGAUT, M. PIGNARD à C. WERTHE, Y. POUJET à S. COUDRY, F. PRESSE à N. SOURISSEAU, K. ROCHDI à L. CROIZIER, J.H. ROUX à J. SORLIN, S. WANLIN à S. COUDRY, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, D. PAINEAU à J. ANDRIANSEN, R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY à O. LEGAIN, C. BOTTERON à S. RUTKOWSKI, V. DRUGE à P. AYACHE, F. BERNARD à G. ORY, J.F. MENESTRIER à G. ORY, M. LEOTARD à J.M. BOUSSET, M. DONEY à F. LAIDIE, J. SIMONDON à V. FIETIER, H. BERMOND à J.P. MICHAUD, R. BOROWICK à D. HUOT, C. LINDECKER à D. HUOT, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à E. BOURGEOIS, J.M. CAYUELA à P. CONTOZ, C. MAIRE à F. GALLIOU, B. LOUIS à F. TAILLARD, A. OLSZAK à P. CHANEY, C. BARTHELET à G. GAVIGNET, N. DUSSAUCY à P. SIMONIN, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à P. CONTOZ, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, V. MAILLARD à L. ALLAIN, D. LEGAIN à J.M. JOUFFROY

Délibération n°2021/005627

Rapport n°43 - Demande de subventions dans le cadre de l'aménagement d'un nœud de mobilité à Saint-Vit

Demande de subventions dans le cadre de l'aménagement d'un nœud de mobilité à Saint Vit

Rapporteur : M. Yves GUYEN, Vice-Président

Commission : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 Budget annexe Transports "Pôles d'échanges voirie"	Montant prévu au BP 2021: 1 410 000€ Montant de l'opération : 800 000.00
Sous réserve de vote du BP 2021 et du PPIF 2021-2025	

Résumé:

Le présent rapport a pour objet la signature d'une convention entre la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et le SYDED pour une mission d'assistance en vue de l'installation de bornes de recharge électriques.

Il formalise également les sollicitations de subventions auprès des partenaires financiers (Etat, Région Bourgogne-Franche-Comté et Europe) et propose la validation du plan de financement correspondant.

L'objectif général est la mise en place opérationnelle de l'équipement pour le printemps 2022.

Dans le cadre de sa compétence Mobilité et des engagements pris au titre du PDM, GBM s'est engagé à faciliter les reports modaux.

Des nœuds de mobilité ont été identifiés sur l'ensemble de son territoire permettant du report modal entre le Train – les TC - Les modes doux et les déplacements VL

A ce titre, des études ont été menées sur le nœud de Mobilité situé sur la commune de Saint Vit, et ont abouti aux orientations suivantes :

Le réaménagement de l'ensemble du stationnement lié au fonctionnement de la gare (120 places environ)

- La création d'un arrêt de bus (avec deux quais de chaque côté) en lien direct avec la gare
- La gestion des cheminements mode doux proche de la gare

I - le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Etat	240 000.00 €
REGION Bourgogne Franche Comté	240 000.00 €
Europe FEDER	160 000,00 €
Grand Besançon Métropole	160 000,00 €
Total HT	800 000,00 €

Le coût total de l'opération est estimé à 800 000.00 € HT

Grand Besançon Métropole s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

II – Planning prévisionnel

Le planning de l'opération est le suivant :

- Etudes : Mars à mai 2021
- Travaux : été 2021 à printemps 2022

III – Mission d'assistance

Sur la zone du stationnement, il est souhaité d'engager une étude pour l'installation de quelques places de stationnement équipées de bornes électriques. Le coût pour l'installation des bornes électriques est d'environ 10 000.00 € HT.

Afin d'accompagner GBM dans ces études, il est proposé de missionner le SYDED pour une prestation d'assistance qui comprendra les éléments suivants :

- Aide à la définition du lieu d'implantation et du type de borne à poser ;
- Interlocuteur auprès d'Enedis pour analyse et validation de la solution de raccordement et du devis associé ;
- Aide à la rédaction des documents de consultation des prestataires ;
- Aide à la passation et à l'exécution des marchés publics ;
- Participation au suivi de la réalisation des prestations ;
- Aide à la constitution de la demande de mise en service auprès du fournisseur d'énergie ;
- Accompagnement pour la réception des travaux ;
- Mise à jour du plan des installations ;
- Suivi de l'installation : panne, maintenance, rapport d'utilisation...

Cette mission sera rémunérée pour un montant de 500.00 € HT selon convention ci-jointe.

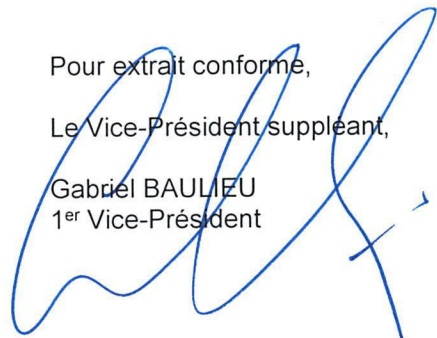
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la réalisation de cette opération d'aménagement de Nœuds de mobilité**
- **sollicite toutes autorisations administratives utiles,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :**
 - **signer les éventuelles conventions à intervenir et notamment celle avec le SYDED**
 - **solliciter les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir,**
 - **prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques

Entre

Le Grand Besançon Métropole, représentée par Anne VIGNOT Présidente, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° en date du

Désignée ci-après par « *La Collectivité* »,
D'une part,

Et

Le Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs, représenté par Patrick CORNE, Président,
Désigné ci-après par « *Le SYDED* »,
D'autre part,

Il est convenu ce qui suit,

1. Objet

Le SYDED a mis en place pour les collectivités de son territoire un service d'assistance et de conseils pour le déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

Dans le cadre de ce service, la collectivité sollicite une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de fourniture et de pose de ce type d'ouvrage. La présente convention a pour objet de définir le contenu et les modalités de la prestation dont la collectivité va bénéficier.

2. Description de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement d'infrastructure de recharges

La prestation objet de la présente convention comprend les missions suivantes :

- Aide à la définition du lieu d'implantation et du type de borne à poser ;
- Interlocuteur auprès d'Enedis pour analyse et validation de la solution de raccordement et du devis associé ;
- Aide à la rédaction des documents de consultation des prestataires ;
- Aide à la passation et à l'exécution des marchés publics ;
- Participation au suivi de la réalisation des prestations ;
- Aide à la constitution de la demande de mise en service auprès du fournisseur d'énergie ;
- Accompagnement pour la réception des travaux ;
- Mise à jour du plan des installations ;
- Suivi de l'installation : panne, maintenance, rapport d'utilisation...

3. Engagement du SYDED

Le SYDED s'engage à mettre en place les moyens adéquats pour l'exécution de la présente convention.

Le SYDED assure la stricte confidentialité de l'ensemble des informations transmises par la Collectivité. Il est tenu à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la présente convention.

4. Engagement de la collectivité

La Collectivité désigne une personne en tant que "Réfèrent Électromobilité". Cette personne sera l'interlocuteur privilégié de l'AMO pour l'exécution de la présente convention.

Compte tenu de ces éléments, la Collectivité désigne pour "Réfèrent Électromobilité" :

M/Mme/Mlle* [] ,

- En complément, la Collectivité peut désigner un agent administratif ou technique qui pourra assurer la transmission rapide des informations indiquées ci-après.

M/Mme/Mlle* [] ,

Fonction [] ,

- La Collectivité transmet en temps voulu toutes les informations requises pour la réalisation de la mission.

5. Forfait de la prestation assurée par le SYDED

Le forfait fixé par délibération du comité syndical du SYDED, reflète le coût moyen « toutes charges comprises » d'un agent. Ce montant est calculé en intégrant les charges salariales et la quote-part des charges connexes, ainsi que toutes les charges de structure, déplacements inclus.

Sur cette base, le forfait est fixé à **500 €** pour l'ensemble des prestations décrites au point 2 de la présente convention, et ce par point de recharge installé.

6. Contribution financière de la collectivité

Le montant du forfait sera réglé par la collectivité au terme de la prestation du SYDED et sur présentation par ce dernier du titre exécutoire correspondant.

7. Durée

La mission confiée au SYDED débute à réception de la présente convention accompagnée de la délibération correspondante du conseil municipal dûment signées par le Maire et validées par le contrôle de légalité de la Préfecture et s'achève au solde financier de l'opération.

Fait à Besançon, le

Collectivité,

Présidente,

Pour la

La

Pour le SYDED,
Le Président,

* Rayer la mention inutile.

